Image not found or type unknown

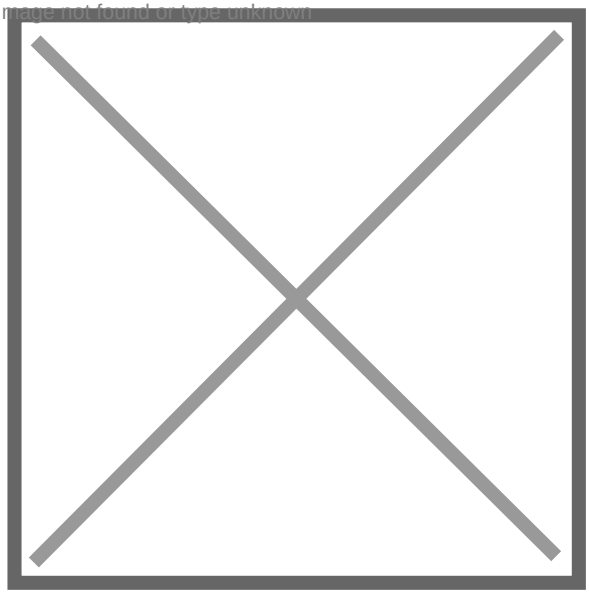

Malfaçon et travaux non terminés

Par **BARENTON**, le **06/06/2011** à **14:42**

Bonjour,

Nous avons fait construire une piscine par le biais d'un pisciniste. Les travaux de maçonnerie devaient débuter en octobre, puis en décembre, pour commencer début février. Il y a des malfaçons dans le local technique en sous sol qui prend l'eau par le dessus, lors de l'élévation du mur un coude d'une goulotte...Le maçon, mandaté par le pisciniste ne vient pas finir les travaux, il repousse de jour en jour la réfection du fond de la piscine qui, mal réalisée mi-mai a dû être recassé. Il veut que nous repayons les sacs de ciment. Le pisciniste me dit que lui non plus n'arrive pas à le joindre. Que dois-je faire pour qu'il vienne enfin finir? Est-ce que c'est à moi ou à mon pisciniste d'intervenir sur lui sachant que j'ai signé le devis avec le pisciniste?

Merci d'avance de votre réponse

Par **alterego**, le **06/06/2011** à **16:23**

Bonjour

Si l'entrepreneur en maçonnerie est sous-traitant du pisciniste, c'est à ce dernier d'intervenir auprès de lui ou de confier la reprise des malfaçons et la fin des travaux à un autre.

Ca sent le travail dissimulé, cette affaire d'entrepreneur et sous-traitant en porte à faux. Entrepreneur et sous-traitant ont des assurances "Responsabilité Civile Professionnelle". L'avez-vous vérifié avant de les laisser entreprendre votre chantier ?

Cordialement

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés